



BULLETIN OFFICIEL DU DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Réunion de la Commission Permanente du 26 avril 2004	3
Réunion de la Commission Permanente du 24 mai 2004	9

ARRETES

Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général portant désignation de Conseillers Généraux et personnalités pour siéger dans divers organismes	15
Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général portant désignation de Conseillers Généraux pour le représenter dans divers organismes	18
Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général en date du 26 avril 2004 portant désignation de Monsieur Jean-Marie BOUDEY, Conseiller Général, en tant que représentant du Président à la Commission d'Ouverture des Plis pour les délégations de services publics	19
Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général, en date du 26 avril 2004, portant composition du Conseil Départemental d'Insertion	20
Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général, en date du 26 avril 2004, portant constitution des commissions locales d'insertion et désignation des présidents de commissions	23
Délégation de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général, à Monsieur Robert CABE, Premier Vice-Président du Conseil Général pour présider la réunion de la Commission Permanente du 24 mai 2004	27
Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général, concernant des établissements accueillant des enfants	28
Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général, concernant des établissements accueillant des personnes handicapées	28
Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général, en date du 30 mars 2004, fixant la tarification journalière à appliquer aux logements-foyer d'Amou	35
Limitation de vitesse	36

SYNDICATS MIXTES

Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Tyrossais en date du 28 janvier 2004	39
Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Tyrossais en date du 14 avril 2004	39
Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Port d'Albret Sud en date du 2 avril 2004	40
Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Port d'Albret Sud, en date du 15 avril 2004, portant délégation de signature à Monsieur Robert CABE, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte	43
Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Port d'Albret Sud, en date du 15 avril 2004, portant désignation de Monsieur Jean-Yves MONTUS, en tant que représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres	43
Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Protection du Littoral Landais en date du 14 avril 2004	44
Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte de Protection du Littoral Landais, en date du 11 mai 2004, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves MONTUS, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte	46
Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Parc d'Abesse en date du 9 avril 2004	47
Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Parc d'Abesse, en date du 22 avril 2004, portant délégation de signature à Monsieur Robert CABE, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte	50
Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental ALPI en date du 19 avril 2004	51
Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte Haute Lande Industrialisation en date du 11 mai 2004	58

DELIBERATIONS

Réunion de la Commission Permanente du 26 avril 2004

La Commission Permanente du Conseil Général, réunie le 26 avril 2004, sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général des Landes, a adopté notamment les décisions suivantes :

Economie

Ont été décidées :

- Des actions en faveur de l'artisanat et du commerce : une aide à la pêche artisanale de 30 747,37 € pour l'achat et la modernisation de deux navires de pêche, une aide de 1 200 € pour une étude de faisabilité concernant un cinéma de proximité sur la commune de Labouheyre ; des subventions d'un montant global de 4 000 € au Groupement Interdépartemental des commerçants non sédentaires des Landes et des Pyrénées Atlantiques pour des actions de promotion ainsi qu'à la société canine de Mont de Marsan pour l'exposition canine nationale.

- Des aides au développement touristique pour des hébergements (43 811,57 €), une aide pour la poursuite du plan qualité de la station de Biscarrosse (6 601,92 €), une aide au camping « Domaine de la rive » (13 323,35 €) sinistré après la tempête du 15 juillet 2003.

Concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, la Commission Permanente a décidé :

- d'élargir la distribution par le Comité départemental du Tourisme des guides-plans de randonnée édités par le Conseil Général à tous points de vente autres que ceux desservis par la Société CAIRN.

- de confier la gestion des stocks au Comité départemental du Tourisme à compter du 1^{er} mai 2004.

- de maintenir, pour l'année 2004 :

- les prix de vente
 - des guides-plans de randonnée à 1, 50 €
 - du topo-guide "Les Landes du Bassin de l'Adour à pied" à 12, 00 €
- les sommes à reverser par le Comité départemental du Tourisme au Département
 - par guide-plan vendu 0, 75 €
 - par topo-guide vendu 7, 00 €

- d'abroger la convention signée le 22 juillet 1999 avec le Comité départemental du Tourisme ainsi que ses avenants n° 1 du 20 juillet 2001 et n° 2 du 12 août 2002.

- d'approuver et d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer, en substitution, la nouvelle convention à intervenir avec le Comité départemental du Tourisme.

Actions en faveur de l'agriculture et des agriculteurs

- 163 979,89 € ont été alloués notamment pour l'installation de jeunes agriculteurs, des études prévisionnelles, des aides à la comptabilité-gestion, la formation en agriculture, l'agriculture biologique, la production de canards gras label Landes, l'hydraulique agricole, la solidarité envers les exploitations agricoles en difficulté, l'accompagnement des démarches qualité, l'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse, l'aide à la création de groupements d'employeurs agricoles et le développement du travail en CUMA.

Equipement des collectivités

La Commission Permanente a approuvé les propositions formulées dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes pour le canton d'Amou : 86 778,22 € pour 13 opérations sur les communes d'Amou, Arsague, Bastennes, Castaignos-Souslens, Castel-Sarrazin, Donzacq, Gaujacq, Nassiet, le Sivom d'Amou et le Sivu des Luys.

Ont été octroyées :

- Des aides à la voirie communale de 64 001 € pour les collectivités d'Hagetmau Communes Unies et la Communauté de Communes de Pouillon.

- Des aides de 333 466 € pour la réalisation d'équipements sportifs et de salles polyvalentes aux communes de Saint-Perdon, Arue, Sore, Monget, Lacrabe, Montaut et Latrille.

- Des aides aux collectivités d'un montant global de 1 200 779,7 € pour l'assainissement, l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des déchets.

La Commission Permanente approuve juste le programme (inscription au BP).

- Des aides de 107 181 € représentant le produit des amendes de police réparties entre Bergouey, Boos, Cauna, Estibeaux, Morcenx, Oeyreluy, Pouydesseaux, Saint-Cricq-du-Gave, Saint-Vincent-de-Paul et Sorde-l'Abbaye.

Education, sport et culture

Ont été alloués :

- 97 122 € pour les collèges, les prêts d'honneur d'études, les bibliothèques centres documentaires, les bourses Erasmus-Socrates et les projets Jeunes Landes Imaginations.

- 765 703,43 € pour les clubs sportifs gérant une école de sport, l'organisation de manifestations sportives promotionnelles, le sport scolaire, la formation de cadres sportifs bénévoles, l'aide au mouvement sportif dans le cadre de l'opération « Profession Sport Landes ».

- 226 722,79 € pour l'aide au patrimoine culturel, l'équipement et le développement culturel. Les communes intéressées sont Sanguinet, Lesperon, Saint Pierre du Mont, Saint Sever, Mont de Marsan, Saint-Julien-en-Born, Dax, Hossegor, Aire-sur-l'Adour, Saubrigues, Luxey, Labouheyre, Labenne, Morcenx, Hagetmau, Roquefort, Mugron, Tarnos, Pouillon, Bazas et Garein, la Communauté de Communes de Montfort-en-Chalosse.

La Commission Permanente a décidé de fixer, conformément au tableau ci-après les tarifs de nouveaux produits mis en vente à la boutique du Musée de Samadet.

**Musée de la Faïence et des Arts de la Table
de Samadet**

Complément de tarif

Dénomination articles	Prix de vente TTC
LIVRES	
« Abécédaire de la céramique »	9,95 €
« La folie des assiettes »	15,50 €
Catalogue de l'exposition « la reine déchuée »	20,00 €
COPIES DE FAÏENCES	
Écuelle à bouillon, décor aux roses, fleurettes et anémone	73,00 €
Assiette présentoir, décor aux deux roses et fleurettes	63,00 €
Écuelle à bouillon et assiette présentoir	125,00 €
Soupière, décor à la renoncule et à l'ceillet	85,00 €
Tasse et soucoupe, décor peigné à la renoncule	20,50 €
Boîte à épices, décor à la renoncule et fleurettes	36,00 €
FAÏENCES, CREATIONS	
Écuelle à bouillon (décor pastel)	38,00 €
Écuelle à bouillon (modèle 1)	45,00 €
Écuelle à bouillon (modèle 2)	60,00 €
Soupière N. LERAT	85,00 €

Concernant les archives départementales, la Commission Permanente a décidé :

- de publier, dans la collection initiée par le Département en 2001 -dont le premier volume était consacré aux "Salles des Fêtes, lieux de sociabilité dans les Landes"- les travaux d'inventaire topographique et historique du Domaine départemental d'Osnoas confiés à l'Association pour l'Inventaire d'Aquitaine (A.P.I.A.) par délibération n° 15 de la Commission Permanente du 15 décembre 2003.

- de fixer le prix de vente public de l'ouvrage à 9, 15 € TTC.

- d'approuver et d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer la convention de co-édition à intervenir avec l'Association "Le Festin" à Bordeaux 33300 pour un montant de 15 600 €.

- de prélever la dépense correspondante sur le budget annexe des "Actions Educatives et Patrimoniales départementales".

Pour ce qui est du 15^{ème} Festival de Contes à Capbreton, elle a décidé :

- conformément à la délibération n° I 3 du 3 Février 2004 par laquelle le Conseil Général a inscrit au budget annexe des "Actions Culturelles Départementales" au titre de sa participation un crédit de 61 000 € pour la mise en œuvre en 2004 du 15^{ème} Festival de Contes à Capbreton, d'approuver :

- le budget prévisionnel équilibré en dépenses et en recettes à 115 860,000 €,
- le programme artistique.

- de prendre en charge dans le cadre de ce Festival, les transports, les déplacements, l'hébergement et la restauration :

- des artistes se produisant au Festival,
- des bénévoles attachés à l'organisation du Festival,
- des personnalités invitées dans le cadre du Festival.

- de fixer les tarifs des entrées aux spectacles et le tarif pour l'inscription au stage de contes suivant les barèmes figurant ci-après.

- de confier à l'imprimerie départementale l'impression des divers documents relatifs à l'organisation du Festival et du stage de Contes.

- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à contracter, dans la limite du budget de l'opération, les avenants susceptibles d'intervenir en modification du contrat et de la convention ci-dessus mentionnés et à en signer de nouveaux en remplacement de ceux initialement prévus dans le cas de défection.

- d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur le budget annexe des "Actions Culturelles Départementales".

**TARIFS ET FORMULES D'ABONNEMENT
POUR LE "FESTIVAL DE CONTES" A CAPBRETON**

Le Festival de Contes à Capbreton qui se déroulera du 27 au 30 juillet 2004, comportera comme spectacles payants :

- les spectacles à 22h00, place Yan du Gouf et
- les spectacles enfants, aux salles municipales de Capbreton.

FORMULES	Plein Tarif			Tarif Réduit		
	H.T.	T.V.A. 5,5 %	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 5,5 %	T.T.C.
Spectacle soirée, Place Yan du Gouf à 22h00	7,58 €	0,42 €	8 €	3,79 €	0,21 €	4 €
Spectacle Enfant, Salle municipale	1,42 €	0,08 €	1,50 €			
Abonnement 4 Spectacles soirée Place Yan du Gouf à 22h00	23,70 €	1,30 €	25 €			
Stage de Conte (3 jours)	158,29 €	8,71 €	167 €			

Tarif Réduit

Le tarif réduit s'applique aux :

- groupes de 10 personnes et plus,
- scolaires et étudiants sur présentation de leur carte,
- demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant du RMI sur présentation de la carte.

Sur le plan social et financier

La Commission Permanente a accordé des subventions d'un montant global de 51 579,32 € pour la prise en compte des aléas météorologiques dans les établissements pour personnes âgées et handicapées.

Par ailleurs la garantie du Département a été accordée à l'association « Le Foyer des malades et handicapés Jean-Pierre VIVES » pour un prêt de 391 818,74 € en vue de la réalisation de la 4^{ème} tranche de travaux au Foyer Majouraou.

De même, la garantie du département a également été accordée à l'Office Public Départemental HLM pour la construction de différents logements sur les communes de Mont de Marsan, Labouheyre, Linxe, Montgaillard, Miramont Sensacq, Saint Paul les Dax, Peyrehorade et Tarnos.

Aménagement

Concernant l'unité de recherche et de développement d'un combustible bois, la Commission Permanente a décidé de fixer comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2004 les prix de vente par l'Unité de recherche et de développement d'un combustible bois :

- du magawattheure utile 36, 50 €
ainsi calculé :
 - fourniture de l'énergie 26, 60 €/MWh
 - décendrage et suivi journalier 2, 28 €/MWh
 - contact d'entretien 3, 81 €/MWh
 - garantie de fonctionnement 3, 81 €/MWh

- de la tonne de combustible livrée 78, 00 €
pour les sites assurant le suivi de fonctionnement de leurs chaufferies

Elle a décidé :

- d'approuver, dans le cadre du circuit spécial scolaire n° 50 exploité par la RDTL, à compter du 26 avril 2004 :

- la modification du circuit pour tenir compte des effectifs transportés plus particulièrement en fin de parcours (circuit 50 a),
- la mise en œuvre d'un nouveau service entre Saint-Avit et Mont-de-Marsan (circuit 50 b),
- les incidences financières en découlant.

telles que figurant ci-après.

- de modifier en conséquence le cahier des charges de la RDTL et ses annexes I et II approuvés par délibération du Conseil Général n° Eb 1 du 7 février 2002.

Capacité des véhicules et horaires des établissements desservis

Mise à jour

Délibération de la Commission Permanente du 26 avril 2004

N° circuit	Nombre et capacité des véhicules Places assises adultes	Horaires des établissements desservis
50	1 véhicule de 54 places assises 1 véhicule de 59 places assises	Ets de Mont-de-Marsan 8 H – 17 H 30

ANNEXE I DU CAHIER DES CHARGES
CIRCUITS SCOLAIRES EXECUTES PAR LA R.D.T.L.

MISE A JOUR

Délibération de la Commission Permanente du 26 avril 2004

Circuit n°	Etablissements desservis	Itinéraires	Jours de fonctionnement	Prix TTC journaliers
50	Etablissements de MONT-DE-MARSAN	<p>CIRCUIT MODIFIE</p> <p>50a : LENCOUACQ le cercle, Petit Moulié , Le garreyt , CACHEN la couloum , Bourg D53XD626, BELIS Mairie, Sortie, Peillic, MAILLERES Le Luc, Bourg, Lacassagne, Cap de la Tanne, CANENX Bourg, Rte de Cère, SAINT-AVIT Petchons, Pradere, Montigny, Piron (montée uniquement), MONT-DE-MARSAN 1650 Avenue des Pins (descente uniquement), Lubet carrefour de la base, Lycée Victor Duruy.</p>	L, M, J, V Mercredi	186,33 € 186,33 € A partir du 26 Avril 2004
		<p>50b : SAINT-AVIT Salle des Associations, Abrisbus Golf, MONT-DE-MARSAN Lycée Victor Duruy.</p>	L, M, J, V Mercredi	250,00 € 250,00 € A partir du 26 Avril 2004

Réunion de la Commission Permanente du 24 mai 2004

La Commission Permanente du Conseil Général, réunie le 24 mai 2004, sous la présidence de Monsieur Robert CABE, Premier Vice-Président du Conseil Général des Landes, a adopté notamment les décisions suivantes :

Solidarité

Conformément à la décision prise lors de l'examen du budget primitif 2004 relative à la prise en compte des aléas météorologiques dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées, la Commission Permanente a décidé d'attribuer une enveloppe complémentaire de crédits de 10 810 € s'ajoutant aux 51 579 € déjà accordés pour des travaux d'équipement de rafraîchissement des locaux.

Economie

Une aide à l'industrialisation de 104 693 € a été octroyée à la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud pour la création d'une zone d'activités économiques du Mouta à Josse.

La Commission Permanente a donné un avis favorable à 8 initiatives prévues dans le cadre de l'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce du Nord Est Landais, pour un montant de 17 779 €.

Ont été décidées :

- Une aide à la formation des artisans et des commerçants de 14 123,68 € attribuée à l'association Tec Ge Coop.

- Une aide au développement du tourisme attribuée à l'association départementale des logis de France pour des actions de promotion et de commercialisation (16 020 €).

Actions en faveur de l'agriculture et des agriculteurs

- 296 907,4 € ont été alloués notamment pour l'installation de jeunes agriculteurs, les producteurs de canards gras Label Landes, la solidarité envers les agriculteurs, la conservation des vins et le vieillissement de l'armagnac, le plan de relance bovine, la gestion des effluents d'élevage et l'équipement des coopératives.

Equipement des collectivités et protection de l'environnement

La Commission Permanente a approuvé les propositions formulées dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes par les cantons de Grenade-sur-Adour, Hagetmau et Tartas ouest :

- Canton de Grenade-sur-Adour : 49 694 € pour 11 opérations sur 11 communes (Artassenx, Bascons, Bordères, Castandet, Cazères, Grenade, Larrivière, Lussagnet, Maurrin, Saint-Maurice, Le Vignau)

- Canton d'Hagetmau : 63 406,64 € pour 9 opérations sur 9 communes (Aubagnan, Cazalis, Hagetmau, Lacrabe, Monget, Morganx, Poudenx, Saint-Cricq-Chalosse, Serres-Gaston)

- Canton de Tartas ouest : 49 096,86 € pour 15 opérations sur 8 communes (Begaar, Beylongue, Boos, Carcen-Ponson, Laluque, Lesgor, Saint-Yaguen, Villenave)

La Commission Permanente a approuvé le programme de travaux de restructuration et de réhabilitation des centres de secours pour un montant de 25 963,16 €. Ces travaux concernent notamment les centres d'Amou, Linxe, Mugron et Aire-sur-l'Adour.

Une aide de 91 538 € a été attribuée à la communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud pour des travaux de voirie intercommunale.

- Des aides aux équipements ruraux pour la collecte et le traitement des déchets ont été accordées au SITCOM du Marsan (44 700 €)

En matière d'électrification rurale, la Commission permanente du Conseil Général a approuvé le programme d'électrification établi par le SYDEC pour un montant de crédits votés par le Conseil Général à hauteur d'1,2 M €.

La Commission Permanente a affecté une partie du produit des amendes de police (31 685 €) entre Doazit, Labastide d'Armagnac, Pontonx et Saint-Cricq-Villeneuve.

Des subventions d'un montant global de 87 929 € ont été attribuées aux communes de Fargues, Solférino ainsi qu'à la communauté de communes du Pays d'Albret pour l'achat de cars scolaires.

Des aides du Fonds de développement et d'aménagement local d'un montant de 243 609,79 € ont été attribuées aux communes de Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Paul-les-Dax, Josse et Sabres et 31 269 € à la communauté d'agglomération du Marsan pour l'animation du Pays.

Ont été également octroyés :

- Des aides pour la protection des espaces naturels sensibles (990,92 €) à la commune de Capbreton et 215 161,2 € pour la restauration et l'entretien des cours d'eau.

- 78 692 € pour les collèges, la participation du département aux activités éducatives et les classes découvertes.

- 37 020 € pour l'organisation de manifestations sportives promotionnelles et l'aide aux sports individuels pratiqués par équipe.

- Des aides au développement culturel (141 271 €) et à l'équipement culturel (10 185 €) intéressant les communes de Dax, Gabarret, Laluque, Morcenx.

- 15 254 € à la commune de Bougue pour l'extension de sa bibliothèque.

Culture

Concernant le Centre départemental du Patrimoine à Arthous, la Commission Permanente a décidé :

- de fixer à 3 € TTC le prix de vente au public de la plaquette éditée et mise en vente à la boutique du Musée à l'occasion de l'exposition Fanny Ferré qui aura lieu du 29 mai au 25 juillet 2004 au Centre départemental du Patrimoine à Arthous.

- d'inscrire les recettes correspondantes sur le budget annexe des "Actions Educatives et Patrimoniales départementales".

Divers

La Commission Permanente a décidé :

- d'émettre un avis favorable à ce que M. le Président du Conseil Général défende les intérêts du Département des Landes devant le Tribunal Administratif de Pau et si nécessaire devant les ordres de juridiction compétents jusqu'à épuisement des voies de recours, suite à la requête déposée par le Syndicat Professionnel des Entreprises de Services d'Eau et d'Assainissement (S.P.D.E.) tendant à obtenir l'annulation de la délibération du Conseil Général n° G 8 du 3 Février 2004.

- de désigner le Cabinet d'Avocats Lyon-Caen, Fabiani, Thiriez, 282 boulevard Saint-Germain à Paris pour assurer la défense du Département des Landes.

Les honoraires et les frais dus feront l'objet de provisions à prélever sur le Chapitre 152 article 6227 (fonction 01) du budget départemental.

- de se constituer partie civile auprès du Tribunal de Grande Instance de Dax, au titre des vols de matériels informatiques, propriété du Département, intervenus entre le 7 Juin 2002 et le 10 Janvier 2003, dans les collèges de Pouillon, Montfort-en-Chalosse, Saint-Paul-lès-Dax, Mugron et Capbreton.

- de confier la défense des intérêts du Département à Maître Frédéric LONNE avocat à Dax.

- de préciser que les honoraires et les frais dus feront l'objet de provisions à prélever sur le Chapitre 011 article 6227 (Fonction 01) du budget départemental.

ARRETES

Le Président du Conseil Général des Landes a désigné les Conseillers Généraux et personnalités ci-après pour siéger dans les organismes suivants

Date de l'arrêté	N°	Organe administratif concerné	Membres
26.04.2004	04.41	Commission départementale d'adaptation du commerce rural	Jacques DUCOS Suppléante : Elisabeth SERVIERES
26.04.2004	04.50	Conseil départemental de l'Education nationale	Titulaire : Victor GANDOLFINI Suppléant : Marc ALLIMANT
26.04.2004	04.52	Conseil académique des langues régionales	Gilles COUTURE
26.04.2004	04.56	Commission de concertation de l'Académie de Bordeaux (enseignement privé)	Gabriel BELLOCQ
26.04.2004	04.60	Commissions administratives paritaires du personnel du Conseil Général	Titulaires : Jean-Marc BOINE Christian CAZADE Jean-Claude DEYRES Yves LAHOUN Pierre DUFOURCQ Suppléant : Jacques DUCOS Bernard SUBSOL Jean-Louis PEDEUBOY Pierrette FONTENAS Michel HERRERO
26.04.2004	04.61	Comité technique paritaire du personnel du Conseil Général	Titulaires : Jean-Marc BOINE Christian CAZADE Jean-Claude DEYRES Jean-Louis PEDEUBOY Jean-Pierre DALM Bernard SUBSOL Yves LAHOUN Pierre DUFOURCQ Suppléants : Xavier FORTINON Jean-François DUSSIN Danielle MICHEL Paul GRIMBERG Odile LAFITTE Monique LUBIN Pierrette FONTENAS Michel HERRERO

ARRETES**Direction Générale des Services**

Date de l'arrêté	N°	Organe administratif concerné	Membres
26.04.2004	04.62	Mission Locale Landaise	Conseillers Généraux : Danielle MICHEL Yves LAHOUN Michel HERRERO Travailleurs sociaux : Christine OLHATS Christine MAUPEU Jessy PEAN
26.04.2004	04.65	Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique	Jean-Claude DEYRES
26.04.2004	04.66	Commission consultative paritaire départementale relative aux assistants maternels et assistantes maternelles	Titulaires : Pierrette FONTENAS Elisabeth SERVIERES Pierre DUFOURCQ Suppléants : Christian CAZADE Jean-Marc BOINE Michel HERRERO
26.04.2004	04.68	Association « Aide aux handicapés psychiques – Amis d'Emmaüs »	Titulaires : Pierrette FONTENAS Elisabeth SERVIERES Suppléants : Jean-Louis PEDEUBOY Pierre DUFOURCQ
26.04.2004	04.71	Commission départementale des hospitalisations psychiatriques	Jocelyne BONNEFOND, membre de l'UNAFAM
26.04.2004	04.76	Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA)	Titulaires : Jean-Louis PEDEUBOY Yves LAHOUN Bernard SUBSOL Michel HERRERO Suppléants : Elisabeth SERVIERES Pierrette FONTENAS Christian CAZADE Pierre DUFOURCQ

Date de l'arrêté	N°	Organe administratif concerné	Membres
26.04.2004	04.81	Commissions internes de la Chambre d'Agriculture des Landes : Commission Maïs Commission Viticole Commission Fruits et Légumes Commission Forêt Commission Bovin Viande Commission Lait Commission Volailles Commission Palmipèdes Commission I.P.G. Commission M.V.A.D. Commission Agritourisme Commission Environnement Commission Economique Commission Emploi Commission Qualité Commission Hydraulique Commission Formation Commission Aménagement et Gestion de l'Espace Commission Tourisme	Joël GOYHENEIX Jacques DUCOS Odile LAFITTE Jean-Louis PEDEUBOY Elisabeth SERVIERES Joël GOYHENEIX Joël GOYHENEIX Joël GOYHENEIX Isabelle CAILLETON Robert CABE Elisabeth SERVIERES Odile LAFITTE Joël GOYHENEIX Joël GOYHENEIX Isabelle CAILLETON Joël GOYHENEIX Odile LAFITTE Odile LAFITTE Joël GOYHENEIX Jacques DUCOS Yves LAHOUN Elisabeth SERVIERES Odile LAFITTE
26.04.2004	04.83	Commission de recrutement du personnel départemental	Titulaires : Christian CAZADE Gabriel BELLOCQ Pierrette FONTENAS Michel HERRERO Suppléants : Jean-Claude DEYRES Danielle MICHEL Yves LAHOUN Pierre DUFOURCQ
26.04.2004	04.84	Commission de réforme des agents des collectivités locales	Titulaires : Jean-Marie BOUDEY Pierre DUFOURCQ Suppléants : Jean-Claude DEYRES Elisabeth SERVIERES Danielle MICHEL Michel HERRERO
26.04.2004	04.86	Comité d'hygiène et de sécurité du personnel départemental	Titulaires : Jean-Marie BOUDEY Christian CAZADE Pierrette FONTENAS Odile LAFITTE Suppléants : Isabelle CAILLETON Danielle MICHEL Yves LAHOUN Michel HERRERO

Le Président du Conseil Général des Landes a désigné les Conseillers Généraux ci-après pour le représenter dans les organismes suivants

Date de l'arrêté	N°	Organe administratif concerné	Représentant(s)
13.04.2004	04.22	Commission d'appel d'offres	Jean-Marie BOUDEY
26.04.2004	04.40	Comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi	Gabriel BELLOCQ
26.04.2004	04.41	Commission départementale d'adaptation du commerce rural	Isabelle CAILLETON
26.04.2004	04.42	Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics	Alain VIDALIES
26.04.2004	04.43	Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine	Xavier FORTINON
26.04.2004	04.44	Association « Relais départemental des gîtes de France des Landes »	Jean-Yves MONTUS
26.04.2004	04.45	Association « Tourisme en espace rural »	Jacques DUCOS
26.04.2004	04.46	Objectif 2 (2000-2006) - Comité Régional de programmation - Comité Régional de suivi - Comité départemental	Robert CABE
26.04.2004	04.47	Commission consultative des services publics locaux	Robert CABE
26.04.2004	04.48	Commission consultative économique de l'aérodrome de Biarritz-Bayonne-Anglet	Jean-Yves MONTUS
26.04.2004	04.49	Commission départementale des carrières	Christian CAZADE
26.04.2004	04.50	Conseil départemental de l'Education Nationale	Gabriel BELLOCQ
26.04.2004	04.51	Commission départementale des bourses nationales	Gabriel BELLOCQ
26.04.2004	04.53	Association régionale de l'Education Permanente en Aquitaine : AREPA	Monique LUBIN
26.04.2004	04.54	Centre culture scientifique technique industrielle Bordeaux-Aquitaine (Association Cap Sciences)	Gabriel BELLOCQ
26.04.2004	04.55	Conseil d'administration de l'Institut universitaire de formation des maîtres d'Aquitaine	Gabriel BELLOCQ
26.04.2004	04.57	Association des Amis de l'Abbaye d'Arthous	Isabelle CAILLETON
26.04.2004	04.58	Association « Comité de la Faïencerie de Samadet »	Gilles COUTURE
26.04.2004	04.59	Association Aquitaine Image Cinéma	Alain VIDALIES
26.04.2004	04.60	Commissions administratives paritaires du personnel du Conseil Général	Jean-Marie BOUDEY
26.04.2004	04.61	Comité technique paritaire du personnel du Conseil Général	Jean-Marie BOUDEY
26.04.2004	04.62	Mission locale landaise	Monique LUBIN
26.04.2004	04.66	Commission consultative paritaire départementale relative aux assistants maternels et assistantes maternelles	Jean-Claude DEYRES

Date de l'arrêté	N°	Organe administratif concerné	Représentant(s)
26.04.2004	04.67	Commissions administratives paritaires locales du Centre Départemental de l'Enfance	Jean-Claude DEYRES
26.04.2004	04.69	Conseil départemental consultatif des personnes handicapées	Elisabeth SERVIERES
26.04.2004	04.70	Conseil d'administration de la Maison d'Enfants « Castillon » à Tarnos	Isabelle CAILLETON
26.04.2004	04.72	Conseil d'administration du Comité Départemental d'Education pour la santé	Jean-Pierre DALM
26.04.2004	04.73	Conseil départemental de prévention de la délinquance	Jean-Claude DEYRES
26.04.2004	04.74	Association départementale d'information sur le logement	Danielle MICHEL
26.04.2004	04.75	Fonds de solidarité pour le logement	Joël GOYHENEIX
26.04.2004	04.76	Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA)	Gérard SUBSOL
26.04.2004	04.77	Commission départementale consultative des gens du voyage	Jean-Claude DEYRES
26.04.2004	04.78	Commission de gestion et de surveillance du Domaine départemental d'Ognoas	Jacques DUCOS
26.04.2004	04.79	Commission de surveillance du Laboratoire Départemental	Elisabeth SERVIERES
26.04.2004	04.80	Commission départementale d'orientation de l'agriculture	Joël GOYHENEIX
26.04.2004	04.82	Commission chargée du suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés	Robert CABE
26.04.2004	04.83	Commission de recrutement du personnel départemental	Jean-Marie BOUDEY
26.04.2004	04.85	Commission du service social du personnel départemental	Jean-Marie BOUDEY
26.04.2004	04.87	Comité d'hygiène et de sécurité du personnel départemental	Jean-Marie BOUDEY
26.04.2004	04.89	Commission des marchés de maîtrise d'œuvre	Jean-Marie BOUDEY

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 26 avril 2004 portant désignation de Monsieur Jean-Marie BOUDEY, Conseiller Général, en tant que représentant du Président à la Commission d'Ouverture des Plis pour les délégations de services publics

Article 1

Monsieur Jean-Marie BOUDEY, Conseiller Général, est délégué pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil Général des Landes, en cas d'empêchement de sa part, à la Commission chargée de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres reçues en réponse à toute consultation lancée en vue de la conclusion d'une convention de délégation de service public et de donner son avis sur le choix de l'entreprise attributaire.

Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Département des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 26 avril 2004 portant composition du Conseil Départemental d'Insertion

Article 1

Le Conseil Départemental d'insertion est composé de 4 Collèges : le Collège des Élus, le Collège des Administrations de l'État, le Collège des Institutions ou Associations intervenant dans le domaine social et le Collège des Institutions ou Organismes intervenant dans le domaine économique ou en matière de formation professionnelle.

Article 2 : le Collège des Élus est composé de :

Conseil Général : les membres de la Commission des Affaires Sociales du Conseil Général des Landes

Conseil Régional : Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant

Mairies : Monsieur le Président de l'Association des Maires des Landes ou son représentant.

Article 3 : Le Collège des Administrations de l'État :

Monsieur le Préfet ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant

Monsieur le Directeur Délégué de l'Agence Nationale pour l'Emploi ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant

Monsieur l'Inspecteur d'Académie ou son représentant

Article 4 : Le Collège des Institutions ou Associations intervenant dans le domaine social :

Monsieur le Président et Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Mont-de-Marsan ou leurs représentants

Monsieur le Président et Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne ou leurs représentants

Madame la Présidente et Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole des Landes ou leurs représentants

Monsieur le Président et Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Landes ou leurs représentants

Madame la Présidente de l'U.D.A.F. ou son représentant

Monsieur le Président du PACT ou son représentant

Monsieur le Président de l'Association LA SOURCE ou son représentant

Madame la Présidente du CIDF ou son représentant

Monsieur le Délégué régional du FAS ou son représentant

Madame la Présidente du CODES ou son représentant

Monsieur le Président du CIBC ou son représentant

Monsieur le Président de l'association LISA ou son représentant

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Général de Mont-de-Marsan ou son représentant

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Dax ou son représentant

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Croix Rouge Française ou son représentant

Monsieur le Président du Secours Catholique ou son représentant

Monsieur le Président du Secours Populaire ou son représentant

Madame la Présidente de l'association de Sauvegarde et d'Action Éducative des Landes ou son représentant

Monsieur le Directeur du CDPA ou son représentant

Monsieur le Président de l'URIOPSS ou son représentant

Article 5 : Le Collège des Institutions ou Organismes intervenant dans le domaine économique en matière de formation professionnelle.

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers des Landes ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Landes ou son représentant

Monsieur le Président du GRETA des Landes ou son représentant

Monsieur le Président de l'AFPA ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'EURL ITEMS ou son représentant

Monsieur le Directeur de la SARL BEVER ou son représentant

Monsieur le Président de l'association AET ou son représentant

Monsieur le Président de l'association AST ou son représentant

Monsieur le Président de l'association AIREL ou son représentant

Madame la Présidente de l'association SERVICE CHALOSSE TURSAN ou son représentant

Monsieur le Président de l'association FIL ou son représentant

Monsieur le Président de l'association LANDES RMI ou son représentant

Monsieur le Président de l'association CAP ENVIRONNEMENT ou son représentant

Monsieur le Président de l'association LANDES PARTAGE ou son représentant

Madame la Présidente de l'association DOMICILE SERVICE ou son représentant

Monsieur le Président de l'association BAC ou son représentant

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Syndicale FO ou son représentant

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Syndicale CGT ou son représentant

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Syndicale CFDT ou son représentant

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Syndicale CFTC ou son représentant

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Syndicale CGC ou son représentant

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Syndicale UNSA ou son représentant

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Syndicale FSU ou son représentant

Article 6 :

La durée du mandat de chaque membre du Conseil Départemental d'Insertion est fixée à 6 ans.

Article 7 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Article 8 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Département des Landes.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 26 avril 2004 portant constitution des commissions locales d'insertion et désignation des présidents de commissions

Article 1

Le nombre des Commissions Locales d'Insertion est fixé à 6 pour le Département des Landes.

Article 2 :

Le ressort des Commissions Locales d'Insertion est fixé ainsi qu'il suit :

☞ MONT-DE-MARSAN : cantons de Mont-de-Marsan Nord et Sud

☞ DAX : cantons de DAX Nord et Sud, Montfort en Chalosse, Pouillon

☞ HAGETMAU : cantons d'Aire-sur-l'Adour, Hagetmau, Geaune, Tartas Est et Ouest, Mugron, Saint-Sever et Amou

☞ PARENTIS-EN-BORN : cantons de Parentis-en-Born, Mimizan, Morcenx, Sabres, Sore, Pissos, Castets

☞ SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE : cantons de Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Martin-de-Seignanx, Soustons, Peyrehorade

☞ VILLENEUVE-DE-MARSAN : cantons de Villeneuve-de-Marsan, Gabarret, Roquefort, Labrit, Grenade-sur-Adour.

Article 3 :

La Commission Locale d'Insertion de MONT-DE-MARSAN est composée de :

- Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de Mont-de-Marsan Nord et Sud
- Monsieur le Maire de Mont-de-Marsan ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Marsan ou son représentant
- Monsieur le Préfet ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence Locale pour l'Emploi ou son représentant
- Madame la Présidente de l'U.D.A.F. ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre de Métiers ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association " Bois et Services " ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association " Landes et Partage " ou son représentant

- Monsieur le Président de l'Association " AIREL " ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Général de Mont-de-Marsan ou son représentant.

La Présidence de cette Commission est assurée par **Monsieur Christian CAZADE** qui a pour suppléant **Monsieur Alain VIDALIES**.

Article 4 :

La Commission Locale d'Insertion de **DAX** est composée de :

- Madame et Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de Dax Nord et Sud, Montfort en Chalosse, Pouillon
- Monsieur le Maire de DAX ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Dax ou son représentant
- Monsieur le Sous-Préfet ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence Locale pour l'Emploi ou son représentant
- Madame la Présidente de l'U.D.A.F. ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant
- Monsieur le Président du P.A.C.T. ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association " F.I.L. " ou son représentant
- Monsieur le Président de " La Bourse d'Aide aux Chômeurs " ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Général de DAX ou son représentant.

La Présidence de cette Commission est assurée par **Madame Danielle MICHEL** qui a pour suppléant **Monsieur Gabriel BELLOCQ**.

Article 5 :

La Commission Locale d'Insertion d'**HAGETMAU** est composée de :

- Messieurs les Conseillers Généraux des cantons d'Aire-sur-l'Adour, Hagetmau, Geaune, Tartas Est et Ouest, Mugron, Saint-Sever et Amou.
- Monsieur le Maire d'HAGETMAU ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Hagetmau Communes Unies ou son représentant
- Monsieur le Préfet ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence Locale pour l'Emploi ou son représentant

- Madame la Présidente de l'U.D.A.F. ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Association " Services Chalosse Tursan " ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association " Accueil et Solidarité " ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association " l'Arbre à Pain " ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Général de DAX ou son représentant.

La Présidence de cette Commission sera assurée par **Monsieur Jean-Pierre DALM** qui a pour suppléante **Madame Monique LUBIN**.

Article 6 :

La Commission Locale d'Insertion de **PARENTIS-EN-BORN** est composée de :

- Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de Parentis-en-Born, Mimizan, Morcenx, Sabres, Sore, Pissos, Castets
- Monsieur le Maire de Parentis-en-Born ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Grands Lacs ou son représentant
- Monsieur le Préfet ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence Locale pour l'Emploi ou son représentant
- Madame la Présidente de l'U.D.A.F. ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre de Métiers ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association " Culture et Loisirs " ou son représentant
- Madame la Présidente du " C.I.D.F. " ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Association " Sans Façon " ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Général de MONT-DE-MARSAN ou son représentant.

La Présidence de cette Commission sera assurée par **Monsieur Jean Claude DEYRES** qui a pour suppléant **Monsieur Jean-Louis PEDEUBOY**.

Article 7 :

La Commission Locale d'Insertion de **SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE** est composée de :

- Madame et Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Martin-de-Seignanx, Soustons et Peyrehorade
- Monsieur le Maire de Saint-Vincent-de-Tyrosse ou son représentant

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Marenne Adour Côte Sud ou son représentant
- Monsieur le Sous-Préfet ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence Locale pour l'Emploi ou son représentant
- Madame la Présidente de l'U.D.A.F. ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association " Cap Environnement " ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association " P.L.I.E. " du Seignanx ou son représentant
- Monsieur le Président de " L'E.U.R.L. Items " ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Général de DAX ou son représentant.

La présidence de cette Commission sera assurée par **Monsieur Jean-François DUSSIN** qui a pour suppléante **Madame Pierrette FONTENAS**.

Article 8 :

La Commission Locale d'Insertion de **VILLENEUVE-DE-MARSAN** est composée de :

- Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de Villeneuve-de-Marsan, Gabarret, Roquefort, Labrit et Grenade-sur-Adour
- Monsieur le Maire de Villeneuve-de-Marsan ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve-de-Marsan en Armagnac landais ou son représentant
- Monsieur le Préfet ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence Locale pour l'Emploi ou son représentant
- Madame la Présidente de l'U.D.A.F. ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- Monsieur le Président du Centre " A.L.F.A. " ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association " A.R.D.I.T.S. " ou son représentant
- Monsieur le Président de " L'A.S.T. " ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Général de MONT-DE-MARSAN ou son représentant.

La présidence de cette Commission sera assurée par **Monsieur Jacques DUCOS** qui a pour suppléant **Monsieur Jean-Marc BOINE**.

Article 9 :

La durée du mandat de chaque membre des Commissions Locales d'Insertion est fixée à 6 ans.

Article 10 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Article 11 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Département des Landes.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 24 mai 2004 portant délégation à Monsieur Robert CABE, Premier Vice-Président du Conseil Général pour présider la réunion de la Commission Permanente du 24 mai 2004

Délégation est donnée à Monsieur Robert Cabé, Premier Vice-Président du Conseil Général, à l'effet de présider la réunion de la Commission Permanente du Conseil Général du 24 mai 2004 et de signer tous documents s'y rapportant.

Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant des établissements accueillant des enfants

	Centre maternel départemental	Foyer départemental de l'enfance
Date de l'arrêté	20.04.2004	20.04.2004
Budget primitif 2004 :		
- section de fonctionnement	787 468 €	2 313 947 €
- section d'investissement	46 738 €	124 747 €
Dotations annuelles	770 918 €	1 980 362,01 €
Versement par douzième	64 243,16 €	165 030,16 €
Prix de journée	110,13 €	157,80 €

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant des établissements accueillant des personnes handicapées

	Foyer Majourau à Mont-de-Marsan
Date de l'arrêté	06.05.2004
Dépenses 2004 :	
Classe 6 brute	2 892 017,58 €
Classe 6 nette avant intégration du résultat	2 856 207,58 €
Classe 6 nette après intégration du résultat	2 883 629,58 €
Investissement	401 969,00 €

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

**Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLE, Président du Conseil Général,
fixant les tarifications des prix de journée des établissements pour personnes handicapées**

Etablissement	Foyer d'Hébergement Le Marcadé à Mont-de-Marsan	Foyer de vie Le Marcadé à Mont-de-Marsan	Appartements Le Marcadé à Mont-de-Marsan
Date arrêté	25.05.2004	25.05.2004	25.04.2004
Prix de journée à compter du 01.01.2004	110.18 €	154.37 €	59.67 €
Dépenses 2004 :			
Classe 6 brute :	719 194.00 €	1 186 226.00 €	582 483.00 €
Classe 6 nette avant intégration résultat	635 892.00 €	1 119 024.00 €	582 483.00 €
Classe 6 nette après intégration résultat	646 199.00 €	1 142 832.00 €	543 764.00 €
Investissements	35 235.00 €	82 488.00 €	5 630.00 €
Forfait hôtelier pour les résidents landais*	17.20 €	13.90 €	13.40 €
Tarification prise en charge par l'aide sociale des Landes	92.98 €	140.47 €	46.27 €

* Le règlement du forfait hôtelier doit être exigé sous réserve que l'intéressé puisse disposer du minimum légal d'argent de poche.

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

**Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLE, Président du Conseil Général,
fixant les tarifications des prix de journée des établissements pour personnes handicapées**

Etablissement	Foyer de vie de Bascons	Foyer d'hébergement Tournesoieil à Saint-Paul-lès-Dax	Foyer de vie Les Cigalons à Lit-et-Mixe
Date arrêté	25.05.2004	25.05.2004	07.05.2004
Prix de journée à compter du 01.01.2004	158.30 €	114.79 €	157.00 €
Dépenses 2004 :			
Classe 6 brute :	1 318 352.00 €	1 286 836.80 €	1 958 743.79 €
Classe 6 nette avant intégration résultat	1 306 070.00 €	1 276 681.80 €	1 953 401.11 €
Classe 6 nette après intégration résultat	1 308 346.00 €	1 394 855.80 €	1 883 977.11 €
Investissements	264 626 €	31 572 €	49 822.00 €
Forfait hôtelier pour les résidents landais*	20.00 €	19.00 €	20.30 €
Tarification prise en charge par l'aide sociale des Landes	138.30 €	95.79 €	136.70 €

* Le règlement du forfait hôtelier doit être exigé sous réserve que l'intéressé puisse disposer du minimum légal d'argent de poche.

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

**Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général,
fixant les tarifications des prix de journée des établissements pour personnes handicapées**

Etablissement	SAIS ADAPEI	Unité de jour Tournesoilleil à Saint-Paul-lès-Dax	Unité de jour Le Mareadé à Mont-de-Marsan
Date arrêté	25.05.2004	25.05.2004	25.05.2004
Montant de la dotation 2004 dont versement mensuel à compter du 1 ^{er} janvier 2004	363 813.00 € 30 317.75 € *	244 609.00 € 20 384.08 €	97 872.00 € 8 156.00 €
Dépenses 2004 : Classe 6 brute : Classe 6 nette avant intégration résultat Classe 6 nette après intégration résultat Investissements	368 069.00 € 367 097.00 € 363 813.00 € 6 830.00 €	242 887.00 € 223 617.00 € 244 609.00 € 7 509.00 €	109 918.00 € 99 856.00 € 97 872.00 € Pas d'investissement

* La participation des départements extérieurs pour leurs ressortissants est fixée à compter du 1^{er} janvier 2004 à 13.29 € par jour à raison de 365 jours de présence par an. La facturation correspondante réalisée par le SAIS ADAPEI sera constatée en produits au compte administratif 2004.

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant des établissements accueillant des personnes âgées

Date de l'arrêté	Etablissement	Tarifications journalières à compter du 1 ^{er} janvier 2003	Arrêté des charges
14.05.2004	Maison de retraite Saint Jean à Buglose	- Hébergement : 34,46 € dont part logement : 27,62 € - Accueil de jour : 23,67 € - Hébergement temporaire : 43,37 € - Dépendance : GIR 1-2 : 14,52 € GIR 3-4 : 9,21 € GIR 5-6 : 3,91 €	Classe 6 hébergement brute retenue : 469 492,00 € Classe 6 hébergement nette retenue : 456 312,00 € Classe 6 dépendance brute retenue : 91 181,00 € Classe 6 dépendance nette retenue : 91 181,00 € Investissements : 0

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

Tarifications journalières à appliquer à des établissements accueillant des personnes âgées

Etablissements	MAPAD de Tarnos	Logements foyer de Grenade sur Adour	Logements foyer de Rion des Landes
Date arrêté	26.04.2004	30.04.2004	30.04.2004
Hébergement Dont part logement	38.29 € 26.80 € Tarif couple : Hébergement dont part logement	32.80 € 22.96 €	38.35 € 26.85 € Tarif couple : Hébergement dont part logement
Dépendance : GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	12.02 € 7.63 € 3.24 €	20.11 € 11.80 € 4.95 €	18.01 € 10.97 € 4.89 €
- 60 ans et hébergement temporaire	Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au Girage	Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au Girage	Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au Girage
Accueil de jour	23 €	19.68 €	23.01 €
Groupes fonctionnels : - groupe I Dépenses d'exploitation - groupe II Dépenses de personnel - groupe III Dépenses de structure	238 770 € soit - 6.68 % / BP 2003 589 197 € soit + 6.29 % / BP 2003 238 235 € soit - 11.07 % / BP 2003	354 701 € soit + 17.59 % / BP 2003 591 830.44 € soit + 7.28 % / BP 2003 202 300 € soit - 6.74 % / BP 2003	116 387 € soit + 3.92 % / BP 2003 262 931 € soit - 2.57 % / BP 2003 80 041 € soit - 8.92 % / BP 2003
Bases de calcul (classe 6 nette)	Hébergement : 700 668,40 € Dépendance : 144 418 €	Hébergement : 681 958,27 € Dépendance : 197 784,67 €	Hébergement : 335 964,20 € Dépendance : 51 699,10 €

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

Tarifications journalières à appliquer à des établissements accueillant des personnes âgées

Établissements	Maison de retraite de Geaune	Unité de Long Séjour du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan	Maison de retraite de Mont-de-Marsan
Date arrêté	26.04.2004	26.04.2004	26.04.2004
Hébergement Dont part logement	34.35 € 24.05 € Tarif couple : 62.01 € dont part logement 43.41 € Chambre à 2 lits : 32.86 € dont part logement 23.00 €	48.84 € 34.18 €	37.83 € 26.48 €
Dépendance : GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	13.05 € 8.28 € 3.51 €	14.29 € 9.07 € 3.85 €	14.71 € 9.33 € 3.96 €
- 60 ans et hébergement temporaire	Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au Girage	Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au Girage	Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au Girage
Accueil de jour	20.61 €	29.30 €	22.70 €
Dotations Globales Dépendance annuelle	118 256.52 €	684 944.59 €	97 131.88 €
douzième landais à compter du 01.01.04	6 413.38 €	57 078.72 €	8 094.32 €
Groupes fonctionnels :	Groupe I Dépenses d'exploitation : 213 341 € soit - 3.66 % / BP 2003 Groupe II Dépenses de personnel : 1 084 081 € soit + 0.51 % / BP 2003 Groupe III Dépenses de structure : 214 908 € soit + 3.42 % / BP 2003	Groupe I Dépenses de personnel : 5 624 045.38 € soit + 8.64 % / BP 2003 Groupe II Dépenses de soins : 337 697 € soit + 7 % / BP 2003 Groupe III Dépenses Hôtelières : 1 923 726 € soit + 1.5 % / BP 2003 Groupe IV Dépenses financières : 559 298 € soit + 0 % / BP 2003	Groupe I Dépenses de personnel : 1 317 163.20 € soit + 11.25 % / BP 2003 Groupe II Dépenses de soins : 34 034 € soit + 7 % / BP 2003 Groupe III Dépenses Hôtelières : 532 463 € soit + 1.5 % / BP 2003 Groupe IV Dépenses financières : 208 368 € soit + 0 % / BP 2003
Bases de calcul		Hébergement : 3 716 181 € Dépendance : 996 017.50 €	

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

**Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du
30 mars 2004 fixant la tarification journalière à appliquer aux
logements-foyer d'Amou**

Article 1

La tarification journalière applicable à compter du 1^{er} janvier 2004 aux logements-foyer d'Amou est fixée comme suit :

- Hébergement couple : 61 €
 dont part logement 42,70 €

Article 2

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 3

Le Directeur de Cabinet du Président du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limitation de vitesse

Commune de Lesperon

Par arrêté DA-2004-108 du 19 mai 2004, Monsieur le Président du Conseil Général des Landes a réglementé la circulation ainsi qu'il suit :

« La vitesse des véhicules est limitée à 70 km/h sur la RD 41 entre les PR 25 + 800 et 27 + 435 et sur la RD 41^E entre les PR 0 + 180 et 1 + 400. »

Commune de Saint Vincent de Paul

Par arrêté DA-2004-101 du 11 mai 2004, Monsieur le Président du Conseil Général des Landes a réglementé la circulation ainsi qu'il suit :

« Les usagers circulant sur la RD 27 devront limiter leur vitesse à 70 km/h dans la section de voie comprise entre les PR 1 + 1385 et 1 + 1900. »

SYNDICATS MIXTES

Réunion du Comité Syndical du 28 janvier 2004

Le Comité Syndical, réuni le 28 janvier 2004, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SESCOUSSE, Président du Syndicat Mixte, a pris la décision suivante :

Affectation du résultat

Le Comité Syndical décide :

- d'affecter à la section de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2004, la totalité de l'excédent de fonctionnement qu'il résulte du compte administratif 2003, soit 126 306,97 €.

Réunion du Comité Syndical du 14 avril 2004

Le Comité Syndical, réuni le 14 avril 2004, a pris les décisions suivantes :

Election du Président

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de Président du Syndicat Mixte : Monsieur Jean François DUSSIN

Election des membres du Bureau

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres du Bureau du Syndicat Mixte :
 - . 1^{er} Vice-Président : Madame Michèle LABEYRIE
 - . 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Bernard DUBERT
 - . Secrétaire : Monsieur Jean Claude DEGERT

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres, outre le Président du Syndicat Mixte, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres :

a) en qualité de membres titulaires :

- Madame Michèle LABEYRIE
- Monsieur Bernard DUBERT
- Monsieur Gérard SUBSOL
- Monsieur Jean Claude DEGERT
- Madame Danièle MICHEL

b) en qualité de membres suppléants :

- Monsieur Jean Yves MONTUS
- Monsieur Robert BARREAU
- Madame Pierrette FONTENAS
- Madame Isabelle CAILLETON
- Monsieur Bernard SUBSOL

Réunion du Comité Syndical du 2 avril 2004

Le Comité Syndical, réuni le 2 avril 2004, sous la présidence de Monsieur Robert CABE, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte, a pris les décisions suivantes :

Election du Président

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Port d'Albret Sud : M. Henri EMMANUELLI.

Election du Bureau

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres du Bureau du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Port d'Albret Sud :

1^{er} Vice-Président : Monsieur Robert CABE
2^{ème} Vice-Président : Monsieur Charles MAUVOISIN
3^{ème} Vice-Président : Monsieur Robert LAFITTE
Secrétaire : Monsieur Jean Yves MONTUS

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres, outre le Président du Syndicat Mixte, président de droit de la Commission d'Appel d'Offres :

a) en qualité de membres titulaires :

- Monsieur Bernard SUBSOL
- Monsieur Gérard SUBSOL
- Monsieur Robert CABE
- Monsieur Charles MAUVOISIN
- Monsieur Robert LAFITTE

b) en qualité de membres suppléants :

- Monsieur Jean François DUSSIN
- Monsieur Jean Yves MONTUS
- Madame Pierrette FONTENAS
- Monsieur Louis CAULONQUE
- Monsieur Michel CRABOS

Election des membres de la Commission et du Jury de Concours de Maîtrise d'Oeuvre

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres de la Commission et du Jury de Concours de Maîtrise d'œuvre, outre le Président du Syndicat Mixte, président de droit de la Commission :

a) en qualité de membres titulaires :

- Monsieur Bernard SUBSOL
- Monsieur Gérard SUBSOL
- Monsieur Robert CABE
- Monsieur Charles MAUVOISIN
- Monsieur Robert LAFITTE

b) en qualité de membres suppléants :

- Monsieur Jean François DUSSIN
- Monsieur Jean Yves MONTUS
- Madame Pierrette FONTENAS
- Monsieur Louis CAULONQUE
- Monsieur Michel CRABOS

Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2003

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2003 qui s'établit comme suit :

I - En section de fonctionnement :

a – dépenses de fonctionnement :	71 562.73 €
b – recettes de fonctionnement :	95 620.10 €

soit un excédent de fonctionnement de : 24 057,37€

II – En section d'investissement :

a – dépenses d'investissement :	4 157 016.62 €
b – recettes d'investissement :	3 961 802.61 €

soit un déficit d'investissement de : 195 214,01 €

soit un résultat global déficitaire de : 171 156,64 €

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2003

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2003 tel qu'il est présenté par Monsieur le Payeur Départemental

Affectation du résultat

Le Comité Syndical décide :

- d'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif pour l'exercice 2004, la totalité de l'excédent de fonctionnement tel qu'il résulte du compte administratif de l'exercice 2003, soit 24 057,37 €.

Approbation du Budget Primitif pour l'exercice 2004

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2004 qui s'équilibre comme suit :

. en section de fonctionnement :	126 977.37 €
. en section d'investissement :	2 414 274.80 €

Indemnité de conseil au profit du comptable

Le Comité Syndical décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil à M. SOUNAC, Receveur du Syndicat Mixte, depuis le début de sa gestion et jusqu'à changement de comptable, au taux maximum, et conformément aux prescriptions de l'arrêté susvisé,
- et de prélever les crédits nécessaires à l'article 6225 du budget.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la conclusion d'une ligne de trésorerie avec la Société Générale, 3 Rue du Maréchal Foch, 64000 PAU, selon l'offre du 31 mars 2004 aux conditions suivantes :
 - montant de la ligne de trésorerie : 500 000 €
 - Taux : Eonia, Euribor 1 semaine ou 1 mois
 - Majoration : 0,15 %
 - Virement unitaire : 1,50 € HT
 - Virement unitaire + télécopie de confirmation : 6,50 € HT
 - Délai de règlement des intérêts : mensuel
 - Durée : 1 an à compter de la date de signature du contrat
- d'autoriser M. le Président à signer tout document à cet effet.

Construction du Centre d'Animation et d'Accueil de la Jeunesse : avenant n° 2 à la convention de mandat avec la SATEL

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mandat conclue avec la SATEL qui a pour objet de porter l'évaluation du coût de l'ouvrage à 3 661 914,35 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document à cet effet.

Centre d'animation et d'accueil de la jeunesse : pré-bilan de clôture

Le Comité Syndical décide :

- de prendre acte du pré-bilan de clôture tel que présenté par la SATEL :

	<u>Travaux TTC</u>	<u>Honoraires TTC</u>	<u>Total</u>
<u>Dépenses</u>	3 533 956,54 €	127 630,31 €	3 661 586,85 €
<u>Recettes</u>	3 426 150,57 €	118 553,22 €	3 544 703,79 €
Solde à verser à la SATEL (estimation)	107 805,97 €	9 077,09 €	116 883,06 €

Approbation du compte rendu annuel au concédant

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le compte rendu annuel au concédant par la SATEL pour l'aménagement de la ZAC de Port d'Albret.

Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte, en date du 15 avril 2004, portant délégation de signature à Monsieur Robert CABE, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte

Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert CABE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, à l'effet de signer en cas d'empêchement du Président :

. tous actes, décisions ou correspondances administratives concernant la gestion du Syndicat Mixte, à l'exception des décisions comportant des dispositions réglementaires,

. toutes pièces administratives et comptables relatives aux mandatements des dépenses, à l'émission des titres de recettes et au suivi de leur exécution.

Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte, en date du 15 avril 2004, portant désignation de Monsieur Jean-Yves MONTUS en tant que représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur Jean-Yves MONTUS est délégué pour remplir les fonctions de représentant du Président du Syndicat Mixte à la Commission d'Appel d'Offres, en cas d'empêchement de sa part.

Réunion du Comité Syndical du 14 avril 2004

Le Comité Syndical, réuni le 14 avril 2004, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MONTUS, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte, a pris les décisions suivantes :

Election du Président

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de Président du Syndicat Mixte de Protection du Littoral Landais : M. Henri EMMANUELLI.

Election des membres du Bureau

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres du Bureau du Syndicat Mixte de Protection du Littoral Landais de Protection du Littoral Landais :

1^{er} Vice Président : Monsieur Jean-Yves MONTUS

2^{ème} Vice-Président : Monsieur Hervé BOUYRIE

Membre : Monsieur Jean-Pierre DUFAU

Membre : Mme Pierrette FONTENAS

Membre : Mr Charles MAUVOISIN

Membre : Mr Guy Bertrand PUYO

Election à la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres, outre le Président du Syndicat Mixte de Protection du Littoral Landais de Protection du Littoral Landais, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres :

a – en qualité de membres titulaires

. M. Xavier FORTINON

. Mme Anne-Marie CANCOUËT

. M. Yves GUEDO

. M. Ladislav de HOYOS

. M. Charles MAUVOISIN

b – en qualité de membres suppléants :

. M. Hervé BOUYRIE

. M. Gilbert DARMANTHE

. M. Jean-Luc DELPUECH

. M. Bernard CORRIHONS

. M. Robert LAFFITTE

Election à la Commission de Maîtrise d'Oeuvre

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres de la Commission de Maîtrise d'Oeuvre, outre le Président du Syndicat Mixte de Protection du Littoral Landais de Protection du Littoral Landais, Président de droit de la Commission de Maîtrise d'Oeuvre :

a – en qualité de membres titulaires

- . M. Xavier FORTINON
- . Mme Anne-Marie CANCOUËT
- . M. Yves GUEDO
- . M. Ladislav de HOYOS
- . M. Charles MAUVOISIN

b – en qualité de membres suppléants :

- . M. Hervé BOUYRIE
- . M. Gilbert DARMANTHE
- . M. Jean-Luc DELPUECH
- . M. Bernard CORRIHONS
- . M. Robert LAFFITTE

Approbation du Compte Administratif 2003

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2003 qui s'établit comme suit :

a – dépenses de fonctionnement :	13 574,81 €
b – recettes de fonctionnement :	60 032,64 €
soit un excédent global de	46 457,83 €

Affectation du résultat

Le Comité Syndical décide :

- d'affecter à la section de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2004, la totalité de l'excédent de fonctionnement tel qu'il résulte du compte administratif de l'exercice 2003, soit 46 457,83 €.

Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2003

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2003 tel qu'il est présenté par Monsieur le Payeur Départemental.

Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2004

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 2004 qui s'équilibre comme suit :

. en section de fonctionnement : 66 457,83 €

Cotisation des communes au titre de l'exercice 2004

Le Comité Syndical décide :

- de fixer à 0.18 € par habitant la cotisation des communes adhérentes au Syndicat Mixte, au titre de l'exercice 2004,
- de procéder au recouvrement des cotisations de communes et de la participation du Conseil Général en fonction du calendrier prévisionnel des engagements de dépenses.

Indemnité de conseil au profit du comptable

Le Comité Syndical décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil à M. SOUNAC, Receveur du Syndicat Mixte, depuis le début de sa gestion et jusqu'à changement de comptable, au taux maximum, et conformément aux prescriptions de l'arrêté susvisé,
- et de prélever les crédits nécessaires à l'article 6225 du budget.

Réunion du Comité Syndical du 12 mai 2004

Le Comité Syndical, réuni le 12 mai 2004, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MONTUS, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte, a pris les décisions suivantes :

Délégation au Président

Le Comité Syndical décide :

- de donner délégation à Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, conformément à l'objet social du syndicat.

Election d'un membre du Bureau

Le Comité Syndical décide :

- de désigner en qualité de membre du Bureau du Syndicat Mixte : M. le Président de la Chambre des Métiers ou son représentant.

Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte, en date du 11 mai 2004, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves MONTUS, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves MONTUS, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, à l'effet de signer en cas d'empêchement du Président :

- . tous actes, décisions ou correspondances administratives concernant la gestion du Syndicat Mixte, à l'exception des décisions comportant des dispositions réglementaires,
- . toutes pièces administratives et comptables relatives aux mandatements des dépenses, à l'émission des titres de recettes et au suivi de leur exécution.

Réunion du Comité Syndical du 9 avril 2004

Le Comité Syndical, réuni le 9 avril 2004, sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte, a pris les décisions suivantes :

Election du Président

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de Président du Syndicat Mixte : M. Henri EMMANUELLI.

Election des membres du Bureau

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres du Bureau du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Parc d'Abesse :

1^{er} Vice-Président : M. Robert CABE

2^{ème} Vice-Président : Mme Danielle MICHEL

Secrétaire : M. Gabriel BELLOCQ

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres, outre le Président du Syndicat Mixte, président de droit de la Commission d'Appel d'Offres :

a) en qualité de membres titulaires :

- Mme Danielle MICHEL

- M. Michel LABEYRIE

- Mme Odile LAFFITTE

- M. Gabriel BELLOCQ

- M. Bernard SUBSOL

b) en qualité de membres suppléants :

- M. André DUVIGNAU

- M. Gérard SUBSOL

- Mme Pierrette FONTENAS

- M. Gérard CAZAUX

- M. Michel HERRERO

Election des membres de la Commission et du Jury de Concours de Maîtrise d'œuvre

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres de la Commission et du Jury de Concours de Maîtrise d'œuvre, outre le Président du Syndicat Mixte, président de droit de la Commission :

a) en qualité de membres titulaires :

- Mme Danielle MICHEL
- M. Michel LABEYRIE
- Mme Odile LAFFITTE
- M. Gabriel BELLOCQ
- M. Bernard SUBSOL

b) en qualité de membres suppléants :

- M. André DUVIGNAU
- M. Gérard SUBSOL
- Mme Pierrette FONTENAS
- M. Gérard CAZAUX
- M. Michel HERRERO

Approbation du compte administratif de l'exercice 2003

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2003 qui s'établit comme suit :

I - En section de fonctionnement du Budget Principal

a – dépenses de fonctionnement :	27 292.61 €
b – recettes de fonctionnement :	217 814.02 €
soit un excédent de fonctionnement de :	190 521,41€

II – En section d'investissement du Budget Principal:

a – dépenses d'investissement : néant	
b – recettes d'investissement :	1723.28 €
soit un excédent d'investissement de :	1 723,28 €
soit un résultat global excédentaire de :	192 244,69 €

- d'approuver le compte administratif du budget annexe pour l'exercice 2003 qui s'établit comme suit en section d'investissement du Budget Annexe :

a – dépenses d'investissement :	29 880.00 €
b – recettes d'investissement : néant	
soit un résultat déficitaire de :	29 880.00 €

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2003

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2003 tel qu'il est présenté par Monsieur le Payeur Départemental.

Affectation du résultat

Le Comité Syndical décide :

- d'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2004, la totalité de l'excédent de fonctionnement tel qu'il résulte du compte administratif de l'exercice 2003, soit 190 521,41 €.

Approbation du Budget Primitif pour l'exercice 2004

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2004 qui se présente comme suit :

- . en section de fonctionnement :
 - dépenses de fonctionnement : 158 156.72 €
 - recettes de fonctionnement : 190 521.41 €

Soit un excédent prévisionnel de fonctionnement de : 32 364.69 €

- . en section d'investissement : équilibre à hauteur de 95 000 €

Soit un excédent prévisionnel global de : 32 364.69 €

- d'approuver le budget annexe primitif pour l'exercice 2004 qui s'équilibre comme suit :

- . en section de fonctionnement : 36 880.00 €
- . en section d'investissement : 36 880.00 €

Indemnité de conseil au profit du comptable

Le Comité Syndical décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil à M. SOUNAC, Receveur du Syndicat Mixte, depuis le début de sa gestion et jusqu'à changement de comptable, au taux maximum, et conformément aux prescriptions de l'arrêté susvisé,
- et de prélever les crédits nécessaires à l'article 6225 du budget principal.

Convention de mandat avec la SATEL : avenant n° 1

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat en vue de la réalisation d'un golf 18 trous au Parc d'Abesse à Saint Paul lès Dax,
- de verser à la SATEL 4 970 € HT au titre des prestations dues à des tiers,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document à cet effet.

Plan de gestion environnementale

Le Comité Syndical décide :

- de prendre acte de la communication du dossier remis par la Direction de l'Environnement du Conseil général relatif au bilan 2003 de la gestion transitoire du site d'Abesse.

Convention d'étude avec la SATEL : avenant n° 3

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention d'études en vue de la réalisation d'une ZAC à vocation touristique sur le Parc d'Abesse à Saint Paul lès Dax,
- de verser à la SATEL la somme de 130 234,74 € TTC au titre du bilan définitif de l'opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document à cet effet.

Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte, en date du 22 avril 2004, portant délégation de signature à Monsieur Robert CABE, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte

Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert CABE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, à l'effet de signer en cas d'empêchement du Président :

. tous actes, décisions ou correspondances administratives concernant la gestion du Syndicat Mixte, à l'exception des décisions comportant des dispositions réglementaires,

. toutes pièces administratives et comptables relatives aux mandatements des dépenses, à l'émission des titres de recettes et au suivi de leur exécution.

Réunion du Comité Syndical du 19 avril 2004

Le Comité Syndical, réuni le 19 avril 2004, sous la présidence de Monsieur Jean BOURDEN, Vice-Président du Syndicat Mixte, a pris les décisions suivantes :

Nouvelle composition du Comité Syndical de l'ALPI

Le Comité Syndical décide :

- de valider la nouvelle composition des représentants du Conseil Général des Landes au Comité Syndical, comme suit :

- . Henri EMMANUELLI
- . Jean-Louis PEDEUBOY
- . Pierre DUFOURCQ
- . Xavier FORTINON
- . Bernard SUBSOL

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Mise en place d'une commission de travail pour la révision des statuts

Le Comité Syndical décide :

- de désigner :

- . Xavier FORTINON
- . Henri DAUGA
- . François SALLIBARTAN
- . Jean BOURDEN

membres de la commission de travail temporaire de révision des statuts.

La commission de travail sera chargée d'émettre des propositions sur des modifications de fonctionnement qui seront apportées aux statuts du Syndicat Mixte Départemental.

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Nouvelles adhésions au Syndicat Mixte Départemental ALPI

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver les nouvelles adhésions au Syndicat Mixte Départemental ALPI qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

- d'accepter les modifications complémentaires ou modificatives des adhérents, dont la liste figure ci-après.

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

SYNDICATS MIXTES
Syndicat Mixte Départemental ALPI

Collectivités / Etablissements publics	Attributions obligatoires	Maintenance matériel	Production logiciel	Haut-Débit
Pujo le Plan	X	X		
Mant	X			X
Duhort Bachen	X		X	
Pontenx les Forges	X	X		
Pey	X	X	X	X
Belus	X	X	X	X
Ondres	X			
Oeyregave	X	X	X	
Port de Lanne	X	X	X	X
Marpaps	X		X	X
Mont-de-Marsan	X	X		
Samadet	X			
Saint-Pierre-du-Mont	X	X		
Nousse	X	X	X	X
Betbezer d'Armagnac	X		X	X
Communauté de Communes des Grands Lacs	X		X	
Communauté de Communes de Castets	X			
Communauté de Communes de Mugron	X	X	X	X
CCAS Benquet	X	X	X	
CCAS Pouillon	X	X	X	
CCAS Saint Pierre du Mont	X	X		
CIAS Cap de Gascogne	X	X	X	X
CIAS Pays Morcenais	X	X	X	
SIVU du CIAS Roquefort/Sarbazan	X		X	
SIVU Bourriot-Bergonce Losse Retjons St Gor Vielle Soubiran	X	X	X	X
SIVU les 7 Collines	X	X		
SIVU des Luys	X	X	X	
SIVU Ygos et Geloux	X	X		X
SIVU St Paul en Born Aureilhan	X	X	X	X
SI Vallée Moyenne de l'Adour	X	X	X	
SI du Bas Adour	X	X	X	
Syndicat d'irrigation de Cauna Lamothe Aurice	X		X	
Maison de Retraite St Martin de Seignanx	X	X	X	X
Maison de retraite de Roquefort	X			
Maison de retraite Tartas/Souprosse	X	X	X	X
SIPEP Côte Sud	X	X	X	X
Syndicat Mixte de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse des Landes	X		X	
SICTOM du Marsan	X	X		

Délibérations complémentaires ou modificatives :

Collectivités / Etablissements publics	Attributions obligatoires	Maintenance matériel	Production logiciel	Haut-Débit
Beylongue	X	X	X	X
Le Frêche	X	X		
Saint-Gein	X	X	X	X
Bonnegarde	X	X	X	
Labouheyre	X	X	X	
Ychoux	X	X	X	
Garrosse	X	X	X	X
Castelnaud-Tursan	X	X		
Communauté de Communes de Mimizan	X	X	X	X
CCAS Grenade sur Adour	X	X	X	
SIVU RPI Garrosse-Sindères-Arjuzanx	X	X	X	X

Délibérations concernant la modification sur le choix des représentants :

Mairie de Gastes : Monsieur Landais Raymond est élu représentant titulaire à la place de Guy Ducournau

Communauté de Communes du Canton de Pissos : Monsieur Duverger Michel : représentant titulaire, Monsieur Trabunet Serge : représentant suppléant.

Mairie d'Arue : Madame Yvette Notredame : représentant titulaire, Monsieur Joël Dunouau : représentant suppléant.

SIVU Larrivière-Renung : Monsieur Sylvain Colleville est élu représentant titulaire.

Participations supplémentaires

Le Comité Syndical décide :

- de fixer les montants et participations nouvelles des adhérents et non adhérents au Syndicat Mixte Départemental ALPI pour l'année 2004 comme suit :

Participation pour assistance logiciel Némausic EPCI - EPA - SYNDICATS MIXTES - GIP

	Participation 2004
Sites n'ayant que la gestion des carrières et absences	360 €
Sites utilisant NEMAUSIC complet	721 €

Participation pour assistance et installations diverses (hors convention d'assistance)

	Participation 2004
Mise à jour d'anti-virus	50 €

SYNDICATS MIXTES

Syndicat Mixte Départemental ALPI

FRAIS FACTURATIONS POUR TOUTES COLLECTIVITES NON ADHERENTES

hors ASSOCIATIONS loi 1901 - CHAMBRES CONSULAIRES - DDTE - CONSEIL REGIONAL -
et AUTRES E.P. NE POUVANT ADHERER AVANT MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE

Concernant : GESTION DES DOSSIERS

IMPOTS ET TAXES auxquels seront soumises les prestations réalisées

ANNEE 2004

MAIRIES		ETABLISSEMENTS PUBLICS E.P.C.I.		CCAS - CIAS - SIVU - RPI ECOLES - COLLEGES - LYCEES MAISONS DE RETRAITES LOGEMENTS FOYERS	
NOMBRE D'HABITANTS	TARIF H.T.	NOMBRE D'AGENTS	TARIF H.T.		TARIF H.T.
jusqu'à 500 h.	160				
de 500 à 700 h.	230				
de 700 à 1000 h.	370	jusqu'à 10 agents	160	TOUTES	160
de 1000 à 1500 h.	440	11 à 20 agents	230		
de 1500 à 2000 h.	475	21 à 30 agents	440		
de 2000 à 3000 h.	520	31 à 50 agents	520	STRUCTURES	
de 3000 à 5000 h.	555	51 à 80 agents	555		
de 5000 à 8000 h.	590	81 à 100 agents	590		
de 8000 à 10000 h.	660	> à 100 agents	660		
supérieur à 10000 h.	730	> à 500 agents	730		

FRAIS FACTURES APRES CHAQUE INTERVENTION ET S'AJOUTANT AUX COUTS DE L'INTERVENTION

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Recrutement

Le Comité Syndical décide :

- de créer un poste de rédacteur chargé :
 - . de la coordination des reportages, des enquêtes pour une information départementale,
 - . de la recherche, de la création de fiches et écritures journalistiques,
 - . du développement du portail Extranet public Landais.

Cet agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi de Rédacteur 1^{er} échelon et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 298, indice majoré 290.

- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et à signer tout document à cet effet.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité.

Modifications du tableau des effectifs

Le Comité Syndical décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

. fonctionnaires titulaires de la Fonction Publique Territoriale, recrutés par voie de mutation :

1 emploi à temps complet d'Agent Administratif

1 emploi à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

. agents recrutés sous contrat de travail de droit public à durée indéterminée :

1 emploi à temps complet d'Agent Administratif

1 emploi à temps complet d'Adjoint Administratif

2 emplois à temps complet de Rédacteur Territorial

1 emploi à temps complet d'Attaché Territorial

5 emplois à temps complet de Technicien Supérieur Territorial

2 emplois à temps complet d'Ingénieur Territorial

. agents recrutés sous contrat de travail de droit public à durée déterminée :

1 emploi à temps complet de Technicien Supérieur Territorial

1 emploi à temps complet de Technicien Supérieur Territorial Principal

1 emploi à temps complet d'Ingénieur Territorial

1 emploi à temps complet de Rédacteur

. agents emplois-jeunes :

4 emplois-jeunes recrutés par contrat de droit privé à durée indéterminée

4 emplois-jeunes recrutés par contrat de droit privé à durée déterminée

Marchés - titulaires

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver les marchés suivants :

. Marché « Location et entretien des véhicules » :

Titulaire : Diac Location (Sodiam SA à Mont-de-Marsan) pour un montant de 78 482.10 € HT 93 864.60 € TTC sur 3 ans

. Marché « Fourniture de matériels et logiciels informatiques » :

Titulaire : ACIP à Mont-de-Marsan pour un montant annuel minimum de 20 000 € HT et un maximum de 50 000 € HT.

. Marché « Fournitures de pièces, périphériques informatiques » :

Titulaire : ACIP à Mont-de-Marsan pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un maximum de 80 000 € HT.

. Marché « Maintenance occasionnelle des imprimantes » :

Titulaire : Cegelec infoservices à Pau pour un montant annuel minimum de 7 000 € HT et un maximum de 15 000 € HT.

. Marché « Acquisition de fournitures pour les services de l'ALPI » :

Titulaire des trois lots : Société Guibert France à Eysines

Montant HT 5 069.14 € et montant TTC 6 012 €.

Ces sommes correspondent à l'enveloppe budgétaire initialement prévue.

Procédure adaptée – Mise en œuvre d’une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics

Le Comité Syndical décide :

- d’autoriser Monsieur le Président Personne Responsable du Marché en charge de procéder à toutes les formalités nécessaires à la passation, conclusion, exécution du marché relatif à la « Mise en œuvre d’une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics ».

Le Président tiendra informé le Comité Syndical de l’évolution de cette procédure.

- d’autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Procédure adaptée – Fourniture de carburant pour le parc automobile de l’ALPI à l’aide de cartes magnétiques et autres prestations occasionnelles

Le Comité Syndical décide :

- d’autoriser Monsieur le Président Personne Responsable du Marché en charge de procéder à toutes les formalités nécessaires à la passation, conclusion, exécution du marché relatif à la « Fourniture de carburant pour le parc automobile de l’ALPI à l’aide de cartes magnétiques et autres prestations occasionnelles ».

Le Président tiendra informé le Comité Syndical de l’évolution de cette procédure.

- d’autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Procédure adaptée – Concession et distribution d’un logiciel de télégestion des interventions des agents dans le cadre de l’Aide aux Personnes Agées (APA)

Le Comité Syndical décide :

- d’autoriser Monsieur le Président Personne Responsable du Marché en charge de procéder à toutes les formalités nécessaires à la passation, conclusion, exécution du marché relatif à la « Concession et distribution d’un logiciel de télégestion des interventions des agents dans le cadre de l’Aide aux Personnes Agées (APA) ».

Le Président tiendra informé le Comité Syndical de l’évolution de cette procédure.

- d’autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Procédure adaptée – Maintenance des écrans occasionnelle d’ordinateur

Le Comité Syndical décide :

- d’autoriser Monsieur le Président Personne Responsable du Marché en charge de procéder à toutes les formalités nécessaires à la passation, conclusion, exécution du marché relatif à la « Maintenance des écrans occasionnelle d’ordinateur ».

Le Président tiendra informé le Comité Syndical de l’évolution de cette procédure.

- d’autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Procédure adaptée – Fourniture et maintenance d’extincteurs pour les locaux de l’ALPI

Le Comité Syndical décide :

- d’autoriser Monsieur le Président Personne Responsable du Marché en charge de procéder à toutes les formalités nécessaires à la passation, conclusion, exécution du marché relatif à la « Fourniture et maintenance d’extincteurs pour les locaux de l’ALPI ».

Le Président tiendra informé le Comité Syndical de l’évolution de cette procédure.

- d’autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Réunion du Comité Syndical du 11 mai 2004

Le Comité Syndical, réuni le 11 mai 2004, sous la présidence de Monsieur Guy DESTENAVE, Président du Syndicat Mixte, a pris les décisions suivantes :

Election du Président

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de Président du Syndicat Mixte : M. Guy DESTENAVE

Election des membres du Bureau

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres du Bureau du Syndicat Mixte Haute Lande Industrialisation :

- . Président : M. Guy DESTENAVE
- . Vice-Président : Jean Louis PEDEUBOY
- . Secrétaire : M. Serge TRABUCHET

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres, outre le Président du Syndicat Mixte, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres :

a – en qualité de membres titulaires

- . M. Jean Marie BOUDEY
- . M. Serge TRABUCHET
- . M. Jean Louis PEDEUBOY
- . M. Jean Marie GUILHEMSANS
- . M. Yves WAUTHIER

b – en qualité de membres suppléants

- . M. Dominique COUTIERE
- . M. Michel HERRERO
- . M. Jean Marc BOINE

Convention de mandat avec la SATEL pour l'extension n° 2 de l'Usine S.L.E. : approbation de l'avenant n° 2

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de mandat conclue avec la SATEL pour le réalisation de l'extension de l'usine S.L.E. qui a pour objet de se substituer à l'avenant n°1,
- de porter le coût prévisionnel de l'ouvrage à 745 000 € HT,
- d'autoriser M. Le Président à signer tout document à cet effet.

Décision Modificative n° 1

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Primitif de l'exercice 2004, sui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	BP 2004	Nouvelle proposition	Vote
2318 – Travaux de construction de l'usine	813 000	- 68 000	- 68 000
238 – Avances pour travaux de construction	813 000	- 68 000	- 68 000
TOTAL Dépenses	1 626 000	- 136 000	- 136 000
Recettes d'investissement	BP 2004	Nouvelle proposition	Vote
13228 – Subvention de la Région	54 877.50	- 4 590	- 4 590
13271 – Subvention de l'Europe	109 755	- 9 180	- 9 180
1323 – Subvention d'équipement du département	54 877.50	- 4 590	- 4 590
1641 – Emprunt	593 490	- 49 640	- 49 640
238 – Remboursement d'avances pour travaux de construction	813 000	- 68 000	- 68 000
TOTAL Recettes	1 626 000	- 136 000	- 136 000